



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2021 A 20 H

Convocation : 22 janvier 2021

Étaient présents : CORDIER Davy, DREZET Philippe, HENRIET Lionel, JACQUET PIERROULET Emma, JOUILLE Jean-Marie, MERCET Cyril, PERRIN Mathilde, POIMBOEUF Cathy, RATTE Olivier, ROLAND Fabien.

Absent excusé : JOUSSE Anthony a donné procuration à HENRIET Lionel.

Quorum : 10 présents sur 11, le Conseil peut valablement délibérer.

Secrétaire de secrétaire : HENRIET Lionel.

Ordre du jour :

- *Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude diagnostique du réseau d'eau potable des 3 Communes,*
- *Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de l'éclairage public,*
 - *Réclamation de M. DORNIER François,*
 - *Demande de M. MAINIER Dimitri,*
- *Délibération autorisant le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021,*
 - *Présentation du projet de défense extérieure contre l'incendie,*
 - *Bilan de gestion du travail de l'employé technique communal,*
 - *Demande de bornage de M. Mme ROLAND Etienne,*
 - *Informations et questions diverses*

Les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2020. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ETUDE DIAGNOSTIQUE DU RESEAU D'EAU POTABLE DES 3 COMMUNES :

Madame la Maire et la commission eau présentent le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour l'étude diagnostique du réseau d'eau potable des communes de Les Alliés – Ville du Pont – Hauterive la Fresse afin de désigner la Commune de Ville du Pont pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'étude et l'organisation des financements pour le compte des deux autres communes.

Coût de l'opération : 16 600.00 € H.T.

La répartition des frais se fera au nombre de branchement, soit 168 branchements pour la Commune de Ville du Pont, 111 branchements pour la Commune d'Hauterive la Fresse et 77 branchements pour la Commune des Alliés.

Durée : la convention débute à réception de la convention signée et prendra fin à l'achèvement de l'étude et du financement.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, à l'unanimité

AUTORISE Madame la Maire à signer la convention.

CONVENTION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC :

Le premier Adjoint référent de la commission voirie présente le projet de convention réalisée pour la mise en place d'un service d'assistance et de conseils en éclairage public avec la mise à disposition d'un agent spécialisé, l'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

Cette AMO comprend les missions suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic,
- Aide à la planification des actions d'amélioration suite au diagnostic,
- Aide à la rédaction des documents de consultation des prestataires,
- Aide à la passation et à l'exécution des marchés publics,
- Participation au suivi de la réalisation des prestations,
- Accompagnement pour la réception des travaux,
- Mise à jour du plan des installations

Le coût de la contribution financière est de 2 160.00 €

La mission confiée au SYDED débute à la réception de la convention et s'achève au solde au solde financier de l'opération.

Le Conseil Municipal ne se prononce pas et demande de plus amples renseignements. La décision sera prise lors d'un prochain conseil.

RECLAMATION DE M. DORNIER FRANCOIS :

Madame la Maire donne lecture du courrier de M. DORNIER François relatif à l'augmentation du prix du m3 d'eau.

Un courrier de réponse lui sera fait, l'augmentation du prix du M3 d'eau a été votée le 9 décembre 2019 avec l'ancienne équipe municipale.

DEMANDE DE M. MAINIER DIMITRI :

Par courrier en date du 7 janvier 2021, M. MAINIER demande si la Commune disposerait d'un terrain constructible pour y construire un bâtiment de stockage de bois et atelier pour son entreprise de menuiserie—charpente.

Une réponse lui sera faite stipulant que la commune ne dispose pas de terrain en zone artisanale.

DELIBERATION AUTORISANT LE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021 :

L'article L612-1 modifié du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que lorsque le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, et jusqu'à l'adoption des budgets 2021, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur cette autorisation.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Madame la Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets précédents.

PRESENTATION DU PROJET DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE :

Madame le Maire informe les Conseillers que les Sapeurs-Pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Pontarlier ont procédé à la reconnaissance des points d'eau de notre Commune.

En application de l'arrêté préfectoral, la Commune doit prendre un arrêté communal de défense extérieure contre incendie.

Pour cela la commission eau assurera très prochainement la cartographie et la remise en état des défaillances ainsi que la veille régulière du réseau d'incendie

BILAN DE GESTION DU TRAVAIL DE L'EMPLOYE TECHNIQUE COMMUNAL :

Le Syndicat de Pays réclame une liste des tâches que la Commune souhaite confier à l'employé communal afin d'anticiper la gestion du poste de travail.

Les commissions se chargent de faire la liste des travaux à réaliser.

DEMANDE DE BORNAGE DE M. MME ROLAND ETIENNE :

La Commune n'émet pas d'opposition aux bornages des parcelles de M. Mme ROLAND Etienne.

Le Conseil se laisse néanmoins le temps de réflexion sur ce dossier.

DIVERS :

Madame la Maire et le responsable de la commission Bois informe que la SAFER de Bourgogne Franche-Comté a adressé un avis d'appel de candidatures pour des parcelles à vendre sur la Commune.

Le Conseil Municipal d'Hauterive candidate pour les parcelles boisées, cadastrées section A 653 – 654 – 655 « Prés des Tours ». La Commission bois et le Conseil Municipal entame la réflexion sur ce sujet.

La séance est levée à 00 h 16

La Maire,

A circular official stamp of the Municipality of Hauterive-Fresse (Doubs) is visible. The stamp contains the text "Mairie de Hauterive-Fresse" and "(Doubs)". A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Emma JACQUET PIERROULET